

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 5 juin 2026

Délibération n° CCAS-DEL2026-12

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : 12

Votants : 15

Objet : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'an deux mille vingt-six, le 10 juin à 18 heures et 00 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Services Publics Marcel-LAFOUASSE – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Étampes.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Représentant élu
M.	Bésart	BLAKAJ	Représentant élu
Mme	Géraldine	PATARD	Représentante élue
M.	Régis	DARRIBERE	Représentant élu
Mme	Laura	HOURMAN	Représentante élue
M.	Olivier	SIGMAN	Représentant élu
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Représentante élue
Mme	Annick	RAMEAU	Représentante de la Mission Locale du Sud-Essonne
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge
M.	Laurent	GUIGNARD	Représentant de l'association Revivre - ESAT Paul BESSON
Mme	Marie-Dominique	GOUEHI	Membre participant à des actions sociales d'insertion
M.	Bruno	HACQUIN	Membre participant à des actions sociales contre l'isolement des séniors

ETAIENT ABSENTES REPRESENTÉES : Mme Catherine RONSIN représentée par Mme Annie Claude MOZZANI, Mme Irène DOSNE représentée par M. Gilles BAYART, M. Michel BÂTARD représenté par Mme Annick RAMEAU.

ETAIENT ABSENTES : Mme Sylvaine LE STRAT ;

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Régis DARRIBERE

Le Conseil d'Administration,

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2025, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

L'excédent de l'exercice 2025 s'élève à 172 757,30 € et se décompose comme suit :

Section d'investissement			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat reporté 2024		236 740,15 €	236 740,15 €
Exécution 2025	56 631,40 €	76 803,22 €	20 171,82 €
TOTAL	56 631,40 €	313 543,37 €	256 911,97 €
Restes à réaliser	38 056,11 €	0,00 €	-38 056,11 €
TOTAL avec Reports	94 631,40 €	313 543,37 €	218 855,86 €

Le résultat d'investissement fait apparaître un excédent d'un montant de 256 911,97 €.

Après prise en compte des restes à réaliser, il est constaté que la collectivité n'a pas de besoin de financement.

Section de fonctionnement			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat reporté 2024	26 142,67 €		-26 142,67 €
Exécution 2025	3 701 852,58 €	3 681 896,69 €	-19 955,89 €
TOTAL	3 727 995,25 €	3 681 896,69 €	-46 098,56 €
Besoin de financement			-0,00 €
TOTAL			-46 098,56 €

Le résultat de fonctionnement pour l'exercice 2025 est déficitaire d'un montant de 46 098,56 €.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 contre (Mme MOZZANI et Mme RONSIN)

- Reporte le solde du déficit du résultat de la section de fonctionnement pour un montant de -46 098,56 €, (ligne budgétaire 002 en dépense),
- Reporte le solde de l'excédent du résultat de la section d'investissement pour un montant de 256 911,97 €, (ligne budgétaire 001 en recette).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Président
 Gilles BAYART



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 25 JUN 2026 et de sa réception par le représentant de l'Etat.